



WHAT IS COVERED

Detail K2 Inc. warrants to the original purchaser of any DK2 product that it will be free and clear of manufacturing defects in workmanship and materials under normal use and service for a period of one (1) year from the date of the original purchase.

If within one (1) year from the original date of purchase this product fails due to defect in material or workmanship, Detail K2 will repair, replace, or supply any defective part at our option for any DK2 products. DK2 POWER outdoor power equipment is 1-year parts only warranty no labor on chassis components. Upon expiry of one (1) year, Detail K2 Power will have no further liability related to the product. Detail K2 does not authorize any party, including its authorized distributors or dealers, to offer any other warranty on behalf of Detail K2 Inc.

KOHLER WARRANTY – see your Kohler manual for specific warranty.

- GAS ENGINES – COMMERCIAL 3 YR PARTS AND LABOR WARRANTY
- DIESEL ENGINES – 1 YR KOHLER WARRANTY

THIS WARRANTY DOES NOT COVER OR APPLY TO:

- (a) Damage to the product due to misuse, mishandling and abuse
 - (b) Improper installation, maintenance and storage
 - (c) Expendable parts such as nuts and bolts, pins and springs, wiring and switch components, hydraulic hoses and fittings.
 - (d) Normal wear and tear
 - (e) Consequential damage & incidental damages such as damage to persons or property
- (b) Labor to repair DK2 POWER Outdoor Power equipment is not covered. 1-year Parts only warranty for manufacturer defective non-consumable parts.
 - (c) Cutting parts such as chains, teeth, rippers, discs, blades, etc are not covered.

PROCEDURE FOR OBTAINING AN RETURN AUTHORIZATION

Within the one (1) year warranty period, the purchaser of the product must notify an authorized distributor or dealer of the claimed defect and provide proof of original purchase. At this time the validity of the claim will be determined and a Return Goods Authorization Number (RGA) will be issued if approved. No returned product will be accepted under warranty unless accompanied by an RGA# issued by Detail K2 Inc.

RESOLUTION FOR A DEFECTIVE PRODUCT

Detail K2 Inc. will at its option repair or replace the defective product covered by this warranty. The repaired product will be shipped to the purchaser upon completion. All transportation charges shall be the responsibility of the purchaser. Any damage in transit will be the responsibility of the carrier or at the risk of the purchaser.



CE QUI EST COUVERT

Detail K2 Inc. garantit à l'acheteur d'origine de tous produits DK2 qu'ils seront exempts de tout défaut de fabrication, de matériaux, toujours en fonction d'une utilisation normale dans des conditions normales, pendant une période d'un (1) an à compter de la date de l'achat initial.

Si dans un délai d'un (1) an à compter de la date d'achat originale, ce produit fait défaut en raison d'une défectuosité de matériau ou de fabrication, Detail K2 réparera, remplacera ou fournira toute pièce défectueuse à notre choix pour les produits DK2. Les équipements motorisés d'extérieurs DK2 POWER sont garantis pour un (1) an sur les pièces seulement, ne garantissant aucune main-d'œuvre sur les composants du châssis. À l'expiration d'un (1) an, Detail K2 POWER n'aura aucune autre responsabilité liée au produit. Detail K2 n'autorise personne, y compris ses distributeurs ou revendeurs agréés, à offrir toute autre garantie pour le compte de Detail K2 Inc.

GARANTIE KOHLER - Consultez votre manuel Kohler pour connaître les garanties spécifiques.

- MOTEURS À GAZ – Produits commerciaux ; 3 ans sur pièces et main d'œuvre
- MOTEURS DIESEL – 1 an de GARANTIE de KOHLER

CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS OU NE S'APPLIQUE PAS À:

- (a) Dommages au produit résultant d'une mauvaise utilisation, d'une mauvaise manipulation ou d'un abus
- b) Installation, entretien et entreposage incorrects
- (c) Les pièces consommables telles que les écrous et boulons, les goupilles et les ressorts, les composants de câblage et d'interrupteur, les tuyaux hydrauliques et les raccords.
- d) Usure normale
- e) Dommages indirects ou consécutifs et dommages directs ou accessoires tels que des dommages corporels ou matériels
- (b) La main-d'œuvre nécessaire pour réparer Les équipements motorisés d'extérieurs DK2 POWER n'est pas couverte. Garantie d'un an sur les pièces uniquement pour les pièces non consommables défectueuses du fabricant.
- (c) Les pièces de coupe telles que les chaînes, les dents, les scarificateurs, les disques, les lames, etc. ne sont pas couvertes.

PROCÉDURE POUR OBTENIR UNE AUTORISATION DE RETOUR

Au cours de la période de garantie d'un (1) an, l'acheteur du produit doit informer le distributeur ou le revendeur agréé du défaut allégué et fournir la preuve de l'achat initial. À ce stade, la validité de la réclamation sera déterminée et un numéro d'autorisation de retour de marchandises (RGA) sera attribué s'il est approuvé. Aucun produit retourné ne sera accepté sous garantie sauf s'il est accompagné d'un numéro RGA émis par Detail K2 Inc.

RÉSOLUTION POUR UN PRODUIT DÉFECTUEUX

Detail K2 Inc. réparera ou remplacera à sa discrétion le produit défectueux couvert par cette garantie. Le produit réparé sera envoyé à l'acheteur à la fin. Tous les frais de transport sont à la charge de l'acheteur. Tout dommage pendant le transport sera à la charge du transporteur ou aux risques de l'acheteur.